



**ARRETE MUNICIPAL**  
**N°2023/161/A du 21/02/2023**  
**Nomination de mandataires**

**Le Maire de BASSE-HAM,**

- VU l'arrêté municipal n° 2013/65 en date du 25 novembre 2013 portant avenant à l'acte constitutif d'une régie de recettes « bibliothèque, vidéothèque » pour l'encaissement des produits suivants : inscriptions à la médiathèque, amendes pour livres, supports audio et vidéo de la médiathèque rendus hors délais ou perdus, vente de livres d'occasion de la médiathèque destinés à l'élimination à l'occasion de bourses aux livres,
- VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 09/02/2023,
- VU l'avis conforme du régisseur en date du 09/02/2023,
- VU l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 09/02/2023,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Madame Cynthia DAUGS et Madame Isabelle DONADIO sont nommées mandataires de la régie de recettes « bibliothèque, vidéothèque » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

**Article 2 :** Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau code pénal ;  
Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

**Article 3 :** Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle.

Signatures du régisseur titulaire et  
du mandataire suppléant précédées de  
la formule manuscrite « vu pour acceptation »

*"vu pour acceptation"*    *"vu pour acceptation"*

*H. FABRELLO*

*F. GAILLART*

Signatures des mandataires précédées  
de la formule manuscrite

*"vu pour acceptation"*    *"vu pour acceptation"*  
*"vu pour acceptation"*

*C. DAUGS*

*I. DONADIO*

Date de mise en ligne : 22/02/2023



Le Maire,

Bernard VEINNANT